DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

CANTON DE FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 JUIN 2026

NOMBRE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin.

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Carole DEVOS, Maire.**

de présents **27** Etaient présents : Mme Carole DEVOS, M. Bernard HASSELIN, Mme Christel BAILLY, M. Marc BARSOUM, Mme Gwendoline PUT-LIENARD, M. Denis PIN, Mme Périne JOUNIAUX, M. Thomas DIOT, M. Jacky DISY, Mme Nathalie LOURDAIS, Mme Sylvie MASTALERZ, Mme Pascale BLONDEAU, M. Alain LELUBRE, M. Philippe LAURENT, Mme Mathilde ÉTÉVÉ, ~~Mme Pauline BERTONI,~~ M. Jean-Bernard VANDENBUSSCHE, ~~M. Jocelyn PHILIPPE,~~ Mme Ophélie DUPUIS, M. Vincent MYSLICKI, ~~Mme Audrey POUCET,~~ ~~M. Victor LOMBARD,~~ M. Sébastien TAVERNE, ~~M. Johan LECERF, Mme Manuella GEOFFROY, Mme Clarisse RENOTTE~~, Mme Océane ODEN.

De votants **25** **Pouvoirs** : Pauline BERTONI procuration à Sylvie MASTALERZ, Jocelyn PHILIPPE pouvoir à Alain LELUBRE, Audrey POUCET procuration à Thomas DIOT, Victor LOMBARD procuration à Bernard HASSELIN, Manuella GEOFFROY procuration à Océane ODEN.

Absent : Yohan LECERF.
Excusée : Clarisse RENOTTE.

2026/047

OBJET
Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Art L332.21-1 du CGCT.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Bernard HASSELIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 18 juin 2026.

Madame le Maire rappelle que la loi autorise le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Pour la bonne organisation des services de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2026/2027, madame le Maire demande l'autorisation pour la création des postes suivants :

- 14 postes d'agents contractuels relevant du grade des adjoints territoriaux d'animation, à raison de 8 heures/semaine pendant les périodes scolaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la surveillance de la cantine scolaire répartis dans les 5 écoles de la commune du 1er septembre 2026 au 18 décembre 2026.

- 9 postes d'agents contractuels relevant du grade des adjoints territoriaux d'animation, à raison de 10 heures/semaine pendant les périodes scolaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la garderie du matin et du soir répartis dans les 5 écoles de la commune. 1er septembre 2026 au 18 décembre 2026.

- 2 postes d'agents contractuels relevant du grade d'adjoint technique territorial, à raison de 35 heures par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 1er septembre 2026 au 31 août 2027. (Service entretien des bâtiments et services techniques).

- 2 postes d'agents contractuels relevant du grade d'adjoint technique territorial, à raison de 20 heures par semaine pour l'un et 30 heures par semaine pour l'autre pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

- 3 postes d'agents contractuels relevant du grade d'adjoint technique territorial, à raison de 17 heures 30 par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

  La rémunération sera fixée en référence à l'indice brut 367, 1er échelon de l'échelle C1 de la Fonction Publique Territoriale, à laquelle s'ajoute les suppléments et indemnités en vigueur.

Le conseil municipal.
Ouï l'exposé de sa Présidente.
Après en avoir délibéré **à l'Unanimité par 25 Voix Pour,**

- **Autorise** la création de postes d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité tel que ci-dessus.

- **Fixe** la rémunération en référence à l'indice brut 367, 1er échelon de l'échelle C1 de la Fonction Publique Territoriale, à laquelle s'ajoute les suppléments et indemnités en vigueur.

- **Dit** que les crédits seront prévus au budget primitif 2026, chapitre 012.

- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Suivent les signatures.

Fait à Rousies le 24 juin 2026.

Le secrétaire de séance,

Bernard HASSELIN

MAIRIE DE ROUSIES
MANDAT 2026

Le Maire,

Carole DEVOS

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication